



BILAN DU PLAN D'ACTION - Année 2022

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2023

TABLE DES MATIÈRES

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2023 DE LA CNESST	3
OBJECTIFS GLOBAUX	3
BILAN ANNUEL DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	3
MESURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES	3
ENGAGEMENT DE LA COMMISSION.....	4
COORDINATION DU DOSSIER	4
COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT DES PERSONNES HANDICAPÉES (CTPPH).....	5
POLITIQUE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES	6
1. Actions relatives à la mission.....	7
1.1 Obstacle priorisé : manque d'outils de sensibilisation visant la clientèle externe.....	7
2. Actions relatives à l'accès aux services et aux documents	9
2.1 Obstacle priorisé : lacunes physiques pour accéder aux établissements de la CNESST.....	9
2.2 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information de la CNESST	10
3. Actions et adaptations à titre de gestionnaire d'un organisme public.....	12
3.1 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité des lieux et des postes de travail.....	12
3.2 Obstacle priorisé : discrimination et manque de visibilité	14
PLAN D'ACTION 2021-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES.....	20

ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2021-2023 DE LA CNESST

À sa séance du 4 mai 2021, la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la CNESST et le comité de direction ont adopté le Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées. En conformité avec la loi et dans un souci de promouvoir ses actions auprès de ses clientèles internes et externes, la CNESST publie son plan d'action et le diffuse dans son site Web ainsi que sur son site intranet.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Maintenir la grande qualité de services offerts à l'ensemble de la clientèle de la CNESST, incluant les personnes handicapées.
- Comme employeur, miser sur une approche plus ciblée, selon les réalités vécues et les besoins des membres du personnel présentant un handicap.
- Informer, sensibiliser et promouvoir les activités auprès des clientèles internes et externes à l'égard des personnes handicapées.
- Contribuer à l'intégration du développement durable dans l'organisation.

BILAN ANNUEL DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

La CNESST réalise annuellement un bilan de son plan d'action qui est déposé au comité de direction et transmis également à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), tel que le stipule la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*. Le document peut être consulté sur le site Web de la CNESST et sur celui de l'OPHQ. Le présent document trace le Bilan de l'année 2022 du Plan d'action 2021-2023 à l'égard des personnes handicapées.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES RÉALISÉES

En 2022, la CNESST a réalisé plusieurs actions qui n'étaient pas initialement prévues à son plan :

- Publication dans l'intranet de l'organisation du portrait des deux employées en situation de handicap;
- Partage de la formation : Je suis une personne (handicapée), conçue en 2021, à l'ensemble des ministères et organismes de la fonction publique;
- Organisation d'une conférence-midi sur la neurodiversité à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'une conférence-midi sur le handicap visuel pour la Journée internationale des personnes handicapées;
- Installation du logiciel du Service de relais vidéo sur les appareils d'employées et employés sourds.

ENGAGEMENT DE LA COMMISSION

La Commission confie à la Direction générale des ressources humaines la responsabilité de produire le plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

À cet effet, un comité de travail permanent a été mis à contribution dans son élaboration. Le mandat du comité vise à proposer et à mettre en œuvre des améliorations à apporter à la CNESST pour favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, et ce, qu'elles soient clientes ou employées de notre organisme.

Particulièrement, dans la mise en œuvre de ses actions, le comité souhaite circonscrire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées au sein de la Commission, de s'enquérir des difficultés vécues par les personnes handicapées dans leur secteur, de proposer des mesures pour les plans d'action à venir et également de participer à la reddition de comptes annuelle en cette matière.

COORDINATION DU DOSSIER

La coordination des services aux personnes handicapées est assurée par :

Audrey Lessard, directrice générale des ressources humaines
Direction générale des ressources humaines
1600, avenue D'Estimauville, 1^{er} étage, secteur 3
Québec (Québec) G1J 0H7

La coordination des travaux du Comité de travail permanent des personnes handicapées (CTPPH) est assurée par :

Janie Longuépée, conseillère en équité, diversité et inclusion
Direction générale des ressources humaines
1600, avenue D'Estimauville, 1^{er} étage, secteur 3
Québec (Québec) G1J 0H7
janie.longuepee@cnesst.gouv.qc.ca

COMITÉ DE TRAVAIL PERMANENT DES PERSONNES HANDICAPÉES (CTPPH)

Ce comité de travail est composé d'une coordonnatrice et de personnes représentant les unités administratives suivantes :

- Vice-présidence aux finances - Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle
- Vice-présidence à l'administration et aux communications - Direction générale des ressources humaines, Direction générale des communications et Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle
- Vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail – Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation et Direction générale de la réintégration au travail – Capitale-Nationale et Est
- Bureau de la présidence direction générale – Direction de la performance et de l'innovation et Secrétariat général et bureau des plaintes sur la qualité des services
- Vice-présidence à l'équité salariale – Service du greffe et de la gouvernance
- Vice-présidence aux normes du travail – Service du conseil et de la gouvernance
- Vice-présidence à la transformation numérique – Direction générale du portefeuille d'investissement
- Vice-présidence à la prévention – Direction générale des opérations en prévention-inspection Capitale-Nationale et Réseau régional

Également, une employée en situation de handicap a intégré le comité en 2019.

POLITIQUE ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

La CNESST est assujettie à la politique : *Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* qui a pour but de mettre en place au sein de l'Administration publique toutes les conditions qui permettent aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute l'égalité, aux services et aux documents offerts au public. Cette politique engage la CNESST à rendre compte des éléments suivants :

1. Le nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public;
2. Les mesures d'accommodement dont elle s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

Plaintes

En 2022, la CNESST n'a reçu aucune plainte portant sur l'accès aux documents et aux services qu'elle offre au public.

Mesures d'accommodement

En 2022, la CNESST a reçu une demande d'accommodement pour des activités de formation en direct offertes au public concernant l'équité salariale. En réponse à cette demande, l'unité concernée a fait sous-titrer l'enregistrement de la formation.

1. Actions relatives à la mission

1.1 Obstacle priorisé : manque d'outils de sensibilisation visant la clientèle externe

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
1.1.1 Former et sensibiliser le personnel en contact avec les clients	<ul style="list-style-type: none"> Former et outiller les nouveaux conseillers en réadaptation dans l'évaluation des besoins des travailleurs, ayant des séquelles permanentes physiques ou psychiques, et la mise en place de mesures de réadaptation appropriées à leur situation. 	Nombre de participants pour la formation « Initiation à la tâche en réadaptation ».	Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Réalisée 103 nouveaux conseillers en réadaptation ont été formés en 2022.
	<ul style="list-style-type: none"> Outiller le personnel en contact avec les clientèles handicapées. 	Maintien à jour de l'hyperlien dans l'intranet de la CNESST (dans les sections Gestionnaire et Employé) vers l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » sur le site de l'OPHQ.	Direction générale des communications	Réalisée L'hyperlien est à jour dans les deux sections de l'intranet (Employé et Gestionnaire).
1.1.2 Sensibiliser notre clientèle et nos partenaires à l'importance d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire afin de prévenir le développement d'incapacités et de déficiences chez les jeunes travailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux jeunes travailleurs une activité de sensibilisation animée par une équipe de l'Escouade de prévention nouveaux travailleurs (anciennement Escouade jeunesse). 	<p>Nombre d'établissements visités.</p> <p>Nombre de présentations effectuées.</p> <p>Nombre de travailleurs sensibilisés.</p>	VPP – Conseillers en prévention	Réalisée 578 présentations en entreprise 5 413 travailleurs sensibilisés Les données sur le nombre d'établissements visités n'ont pas été compilées par le secteur.
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le Programme <i>Kinga</i> dans le milieu scolaire. 	<p>Nombre de projets présentés au niveau secondaire.</p> <p>Nombre de projets présentés au niveau primaire.</p>	VPP – Conseillers en prévention	Reportée Les projets Kinga prévus en 2022 ont été déplacés en janvier 2023.

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
		<p>Nombre de jeunes sensibilisés.</p> <p>Nombre d'écoles participantes.</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux élèves du niveau secondaire un atelier de sensibilisation animé par un agent de prévention de l'Escouade prévention en milieu scolaire. 	<p>Nombre d'établissements scolaires visités.</p> <p>Nombre de présentations effectuées.</p> <p>Nombre d'élèves sensibilisés.</p>	<p>VPP – Conseillers en prévention en collaboration avec la Direction de la prévention/inspection Capitale-Nationale et Centre-Nord</p>	<p>Réalisée</p> <p>13 établissements scolaires visités</p> <p>29 présentations effectuées</p> <p>271 élèves sensibilisés</p>
<p>1.1.3</p> <p>Sensibiliser le personnel sur les bonnes pratiques à instaurer à la suite de la réception de plaintes sur la qualité des services aux personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tenir un registre et en informer la DGRH. 	<p>Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</p> <p>Suivis effectués par le Service des plaintes sur la qualité auprès des directions visées par les plaintes.</p>	<p>Secrétariat général et plaintes sur la qualité</p>	<p>En continu.</p> <p>Aucune plainte et aucun commentaire n'ont été recensés en 2022.</p> <p>Aucun suivi nécessaire.</p>
<p>1.1.4</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de nos mesures liées à notre secteur d'activité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Publier les données sur les programmes d'indemnisation et de réadaptation offerts aux personnes ayant été victimes d'un accident du travail. 	<p>Rendre publiques les statistiques annuelles sur le site Internet.</p>	<p>VPIRT avec la collaboration de la Direction générale de la comptabilité et de la gestion de l'information</p>	<p>Réalisée</p> <p>Les statistiques ont été diffusées à l'automne 2022 sur le site Internet de la CNESST. Il s'agit du document Statistiques annuelles 2021, dans lequel on présente notamment la répartition relative des prestations des programmes de réparation (p. 80 à 102).</p>

2. Actions relatives à l'accès aux services et aux documents

2.1 Obstacle priorisé : lacunes physiques pour accéder aux établissements de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
2.1.1 S'assurer de la conformité des bureaux en matière d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> Produire une liste des actions réalisées en matière d'accessibilité pour chaque site faisant l'objet de travaux de transformation (au sens du Code de construction du Québec). 	Liste produite.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle	En continu En 2022, les sites suivants ont été relocalisés ou rénovés dans le respect des normes universelles d'accessibilité : bureau de Joliette, bureau de New Richmond, bureau de la Direction des services auxiliaires et documentaires (DSAD).
2.1.2 Établir des liens de collaboration et de concertation entre le Comité directeur OPHQ-RBQ, composé de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et les milieux concernés par les enjeux d'accessibilité et de sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Participer au <i>Comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées</i>. 	Nombre de rencontres auxquelles la CNESST a participé.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	Reportée En raison du départ de la personne désignée qui n'a pas encore été remplacée.
2.1.3 S'assurer, au moment de l'achat ou de la location de biens, ou lors de l'attribution de contrats de service, que les besoins des personnes handicapées sont pris en compte selon les exigences à l'égard de l'article 61.3 du nouveau guide de l'OPHQ.	<ul style="list-style-type: none"> Former le personnel visé par les règles d'approvisionnement accessible aux personnes handicapées. 	Nombre d'employés formés.	Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle	En continu Deux employés formés en 2022.
	<ul style="list-style-type: none"> Inclure, au document de stratégie d'appel d'offres, une réflexion concernant la prise en compte des besoins des personnes handicapées. 	Ajout d'une section dans la fiche de stratégie d'acquisition de la Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle.	Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle	Réalisée en 2021 et en continu

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	<ul style="list-style-type: none"> Lors des séances de formation du personnel sur le cadre légal et réglementaire en gestion contractuelle, les informer et les sensibiliser sur l'article 61.3, de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> et sur la notion de prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les acquisitions de biens et de services. 	Nombre de séances de formation tenues.	Direction générale de la gestion budgétaire et contractuelle	<p>Réalisée</p> <p>Aucune session de formation n'a été diffusée en 2022 par le Service de la gestion contractuelle (SGC). Toutefois, le SGC a travaillé à l'élaboration d'une capsule de formation portant sur la gestion contractuelle et celle-ci inclut la sensibilisation à l'article 61.3. La capsule de formation est disponible dans le système de gestion des apprentissages, sur inscription volontaire, depuis la fin octobre 2022. Un communiqué a été envoyé à l'ensemble des gestionnaires pour les informer de l'existence de cette capsule et de la procédure d'inscription.</p>

2.2 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité de certains moyens de diffusion de l'information de la CNESST

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>2.2.1</p> <p>Continuer à faciliter l'accès aux documents conformément à la <i>Politique gouvernementale sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à rendre accessibles les publications créées ou mises à jour par la Direction générale des communications. 	Nombre de publications rendues accessibles.	Direction générale des communications	<p>En continu</p> <p>En 2022, 24 publications accessibles produites, ainsi que 3 rééditions.</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les sites Web et les microsites répondent aux standards d'accessibilité selon les capacités technologiques disponibles. 	Liste des améliorations apportées (en continu).	Direction générale des communications	<p>En continu</p> <p>Le site Internet CNESST et les microsites répondent aux standards d'accessibilité sur le plan visuel.</p> <p>En 2021, 8 personnes handicapées ayant une incapacité visuelle ont participé à des tests utilisateurs concernant la navigation et la recherche d'informations sur le nouveau site Internet, ce qui a permis d'identifier des améliorations à apporter au cours de la prochaine année.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Former les employés concernés par la production de contenu accessible. 	Nombre d'employés qui ont suivi une formation portant sur les normes Web en matière d'accessibilité et leur mise en pratique.	Direction générale des communications	<p>En continu</p> <p>Aucune formation en 2022, puisque l'équipe responsable des publications est déjà formée.</p>

3. Actions et adaptations à titre de gestionnaire d'un organisme public

3.1 Obstacle priorisé : l'inaccessibilité des lieux et des postes de travail

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.1.1 Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail et de l'adaptation des postes de travail (adaptation de l'environnement de travail).	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux demandes d'évaluation ergonomique des personnes handicapées. 	Nombre de demandes traitées.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	En continu En 2022, 8 demandes ont été traitées.
	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre du PIE, s'assurer de l'accessibilité des espaces verts aux personnes handicapées. 	Mise en place d'infrastructures adaptées.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle	Réalisée en 2021
3.1.2 Fournir les services au regard de l'accessibilité des lieux de travail (nouveaux postes de travail en lien avec l'application du cadre normatif en aménagement).	<ul style="list-style-type: none"> Livrer des postes de travail avec le nouveau mobilier assurant l'accessibilité aux personnes handicapées. 	Nombre de postes livrés.	Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	Réalisée <u>Joliette</u> Le nouvel environnement Lanaudière propose un aménagement où l'ensemble des postes de travail individuels offre les dégagements nécessaires pour les fauteuils roulants pouvant accommoder 165 effectifs. De plus, le site offre des comptoirs adaptés en hauteur dans l'aire de repos pour le personnel, des dispositifs d'ouverture de porte automatique pour les portes périphériques ainsi qu'à l'accueil pour la clientèle, un comptoir client adapté, des salles d'entrevue accessibles, une rampe d'accès pour le poste à l'accueil et une

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				<p>douche pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p><u>New Richmond</u></p> <p>L'aménagement de New Richmond propose un aménagement où tous les postes de travail individuels offrent les dégagements nécessaires pour les fauteuils roulants pouvant accommoder jusqu'à 15 effectifs.</p> <p><u>Direction des services auxiliaires et documentaires (DSAD)</u></p> <p>Le nouvel environnement de la DSAD propose un aménagement où tous les postes de travail individuels offrent les dégagements nécessaires pour les fauteuils roulants pouvant accommoder 95 effectifs.</p>
<p>3.1.3</p> <p>Assurer la mise à jour continue des plans d'évacuations personnalisées pour le personnel handicapé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser le personnel sur la marche à suivre en cas d'évacuation. 	<p>Diffusion de la formation à l'ensemble du personnel.</p>	<p>Direction générale de l'expertise immobilière et matérielle en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines</p>	<p>En continu</p> <p>La formation fait partie du parcours d'accueil des personnes embauchées à la CNESST.</p>

3.2 Obstacle priorisé : discrimination et manque de visibilité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.1 Intégrer les personnes handicapées	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées lors de la Semaine des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées dans l'intranet. 	Nombre de manchettes intranet.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	Réalisée 3 manchettes ont été diffusées pour la Semaine québécoise des personnes handicapées. 2 manchettes ont été publiées pour la Journée internationale des personnes handicapées.
	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans l'intranet et sur le site Internet de la CNESST. 	Diffusion du Plan d'action annuel.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	Réalisée Le plan d'action 2022 ainsi que le bilan 2021 ont été déposés dans l'intranet et sur le site Internet de la CNESST.
	<ul style="list-style-type: none"> Maintien à jour de la fiche intranet CNESST dans les sections <i>Gestionnaire</i> et <i>Employé</i> afin de les informer sur la réalité des personnes handicapées. 	Information à jour.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	Réalisée
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mise en place et le mandat du comité CTPPH en maintenant à jour la fiche dans l'intranet CNESST. 	Information à jour.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	Réalisée
	<ul style="list-style-type: none"> Souligner la Semaine des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées. 	Nombre de messages sur les médias sociaux.	Direction générale des communications en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines	Réalisée Un message a été diffusé sur les médias sociaux le 1er juin 2022, dans le cadre de la Semaine

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				<p>québécoise des personnes handicapées, et une seconde publication a été faite en juin relativement à notre formation : Je suis une personne handicapée.</p> <p>Pour la Journée internationale des personnes handicapées, une première publication a été faite le 3 décembre et une seconde est parue le 6 décembre pour présenter la conférence-midi offerte au personnel le 5 décembre.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des considérations pour les personnes handicapées dans l'analyse des demandes de commandites. 	<p>Nombre de demandes de commandites nécessitant l'intégration de considérations pour les personnes handicapées.</p>	<p>Direction générale des communications</p>	<p>Réalisée</p> <p>Quatre demandes analysées en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre d'aide aux personnes traumatisées crâniennes et handicapées des Laurentides (CAPTCHPL), campagne de financement pour offrir une série de biens et de services Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSS) de la Capitale-Nationale, conférence canadienne en santé mentale Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSS) de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 33^e tournoi de golf Pro-Am pour une aide directe aux

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				<p>usagers vivant un handicap physique</p> <ul style="list-style-type: none"> Société internationale d'électrophysiologie et de kinésiologie (SIEK), 24^e édition du Congrès international qui réunit les chercheurs du domaine de la kinésiologie et de l'électrophysiologie afin de partager leurs avancées et leurs connaissances, du niveau fondamental jusqu'à son application clinique
	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'embauche de personnes handicapées à la CNESST. 	Taux de représentativité.	Direction générale des ressources humaines	<p>En continu</p> <p>Taux de représentativité au 31 décembre 2022 : 1,4 %</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les gestionnaires concernant le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). 	<p>Communiqué à l'ensemble des gestionnaires.</p> <p>Nombre de stages (PDEIPH) débutés pour l'année en cours.</p> <p>Diffusion du témoignage d'un gestionnaire volontaire ayant participé au programme.</p>	Direction générale des ressources humaines	<p>Partiellement réalisée</p> <p>Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a annoncé la fin du PDEIPH en octobre 2022, donc aucun communiqué n'a été transmis aux gestionnaires. Pour cette même raison, aucun témoignage n'a été diffusé.</p> <p>Nombre de stages débutés en 2022 : 1 (9 projets soumis)</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer des mesures d'accompagnement au cours des processus de qualification favorisant l'accessibilité des personnes handicapées. 	Dépôt d'un bilan annuel identifiant les mesures utilisées chaque année lors des processus de qualification.	Direction générale des ressources humaines	<p>Réalisée</p> <p>Préposés aux renseignements : 1 demande d'adaptation effectuée</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
				<p>Agent de bureau : 2 demandes d'adaptation effectuées</p> <p>Il est à noter que des processus de sélection ont remplacé les processus de qualification en 2022. Cela a eu pour effet de réduire le nombre d'examens administrés. Par ailleurs, le nombre de demandes d'adaptation a diminué avec l'utilisation des examens en ligne.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et diffuser une formation de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées. 	<p>Nombre d'employés qui ont suivi la formation.</p>	<p>Direction générale des ressources humaines</p>	<p>En continu</p> <p>Au 31 décembre 2022, 4 320 membres du personnel avaient suivi la formation.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Explorer la possibilité de participer au programme volontaire d'accès à l'égalité en emploi pour les organismes publics de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 	<p>Recherche d'information et analyse du programme.</p>	<p>Direction générale des ressources humaines</p>	<p>Réalisée</p> <p>En vertu de l'article 92 de la Charte des droits et libertés de la personne et de l'article 35 de la Loi sur l'administration publique, la CNESST est assujettie aux programmes d'accès à l'égalité en emploi établis par le SCT.</p> <p>En 2022, le SCT a annoncé son intention de créer un programme d'accès à l'égalité en emploi couvrant l'ensemble des groupes cibles, ce qui inclut les personnes handicapées. La possibilité d'élaborer un programme volontaire exclusif à la CNESST a donc été écartée.</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
3.2.2 Instaurer une approche ciblée, selon la réalité des personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer nos pratiques concernant l'intégration des personnes handicapées et trouver des moyens d'adaptation raisonnables pour éliminer ou réduire certains obstacles. 	<p>Demandes d'accommodement reçues et mesures dont la CNESST s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ses documents et services.</p> <p>Consultation auprès de la clientèle concernant l'accessibilité des services de la CNESST.</p>	Direction générale des ressources humaines	<p>En continu</p> <p>Adaptation de formations disponibles sur le système de gestion des apprentissages pour une employée ayant une incapacité visuelle.</p> <p>Utilisation sur service de relais vidéo du Canada pour une employée sourde.</p> <p>Achat d'appareils électroniques adaptés pour un employé ayant une paralysie cérébrale.</p> <p>Achat d'un nouveau logiciel pour un employé dyslexique.</p> <p>Réalisé en 2021</p> <p>Pas de nouveaux tests utilisateurs en 2022.</p>
3.2.3 Coordonner les actions prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées à la CNESST.	<ul style="list-style-type: none"> Tenir, au besoin, des rencontres d'échanges avec le comité de travail. 	Nombre de rencontres.	Direction générale des ressources humaines	<p>Réalisée</p> <p>Deux rencontres en 2022</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les actions du comité. 	Nombre de communiqués ou actualités sur l'intranet.	Direction générale des ressources humaines en collaboration avec la Direction générale des communications	<p>Réalisée</p> <p>Une manchette dans l'intranet rapportant les actions posées par le comité.</p>
3.2.4	<ul style="list-style-type: none"> Participer à divers comités, conférences et rencontres intersectoriels 	Nombre de rencontres et/ou conférences.	Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation	<p>Réalisée</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Bilan 2021 du Plan d'action 2021-2023

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables	Résultats atteints ou état de situation
<p>Établir des liens de collaboration et de concertation avec les partenaires de divers milieux œuvrant avec les personnes handicapées.</p>			<p>en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines</p>	<p>Participation à la table ronde virtuelle sur les politiques d'HTC (le handicap et le travail au Canada) le 27 juin 2022.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer divers initiatives, activités ou projets de recherche. 	<p>Nombre de projets de recherche, d'activités, ou d'initiatives appuyés par la CNESST.</p>	<p>Direction générale de l'indemnisation et de la réadaptation en collaboration avec la Direction générale des ressources humaines</p>	<p>Réalisée</p> <p>Pas de sollicitation pour participer à des activités ou des recherches en 2022, mais poursuite de la collaboration à l'étude d'analyse de rentabilité comparant la réimplantation d'un seul doigt avec l'amputation chirurgicale menée par Dr Bruno Mastropasqua (CHUM).</p>
		<p>Explorer la possibilité d'accueillir un plateau de travail pour favoriser l'apprentissage de personnes handicapées ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement, en collaboration avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale.</p>	<p>Direction générale des ressources humaines</p>	<p>En continu</p> <p>Des démarches sont en cours avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Le milieu de travail choisi (Direction des services auxiliaires et documentaires) a été jugé adéquat. Le projet devrait débuter en 2023.</p>

PLAN D'ACTION 2021-2023 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Une mise à jour du plan d'action triennal a été produite et approuvée par la présidente-directrice générale et présidente du conseil d'administration de la CNESST.

Les recommandations formulées par l'OPHQ à la suite de l'analyse du Plan d'action 2022 ont été prises en compte dans la révision annuelle des obstacles et des mesures.

Trois nouvelles mesures ont été ajoutées, soit :

- Objectif 2.2.2 : Faciliter l'accès aux activités de formation interne pour les personnes handicapées : Créer une boîte courriel afin de recevoir les demandes d'accessibilité concernant les activités de formation.
- Objectif 3.2.1 : Intégrer les personnes handicapées : À l'affichage d'un poste, inclure une mention rappelant que la CNESST applique des mesures d'accès l'égalité en emploi et préciser qu'elle s'est dotée d'une stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour favoriser l'accroissement de la présence des personnes handicapées et des autres groupes sous-représentés.
- Objectif 3.2.2 : Instaurer une approche ciblée, selon les réalités des personnes handicapées : Créer un comité consultatif de membres du personnel en situation de handicap pour identifier les enjeux vécus en milieu de travail et réfléchir à des pistes de solutions pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées.